

Le romestecq

Le jeu de cartes paraît avoir été en vogue de tout temps, à Montréal, sous le régime français. Lorsque M. de Maisonneuve publia son ordonnance interdisant les jeux de hasard, le 18 janvier 1659, parce que Sébastien Dupuis, Nicolas Duval et Pierre Papin avaient contracté des dettes excessives en buvant et en jouant, il n'y a aucun doute qu'il visait le jeu aux cartes, toutefois, il ne le spécifie point.

La première mention certaine que je possède du nom d'un jeu de cartes, à Montréal, se rencontre dans les pièces d'un procès entre Abraham Bouat, l'hôtelier fameux de Ville-Marie, au XVII^{ème} siècle et l'un de ses serviteurs, André Molard dit le Dauphinay.

Le dimanche, premier août 1677, à 4 heures de relevée, après vêpres, Molard prit contact, chez son patron, avec un nommé Cousture qui "arrivait des 8 ta 8as" et qui désirait risquer "un escu" aux cartes !

On décida de jouer au "Rome estec".

Au cours de la partie, la querelle s'éleva. Molard malmena Cousture et le sieur Bouat prenant fait et cause pour son client donna une telle volée à son domestique qu'il lui cassa un bâton sur le dos !

De là ce procès qui nous fournit le nom d'un jeu de cartes.

Qu'était-ce que le *rome estec* ? On en trouve la définition dans le *Nouveau Larousse* et dans l'*Encyclopédie des jeux*, au mot *romestecq*. Ce mot est formé de deux des termes employés dans le jeu: *rome* et *stecq*.

Le *romestecq* est encore connu en Basse-Normandie. Il se joue à deux, à quatre ou à six personnes, avec 36 cartes, comprenant les 6, les 7, les 8 etc, jusqu'à l'as. Chaque joueur reçoit cinq cartes et le nombre des points est de 21 s'il n'y a que deux ou quatre joueurs et de 36 s'il y en a six.